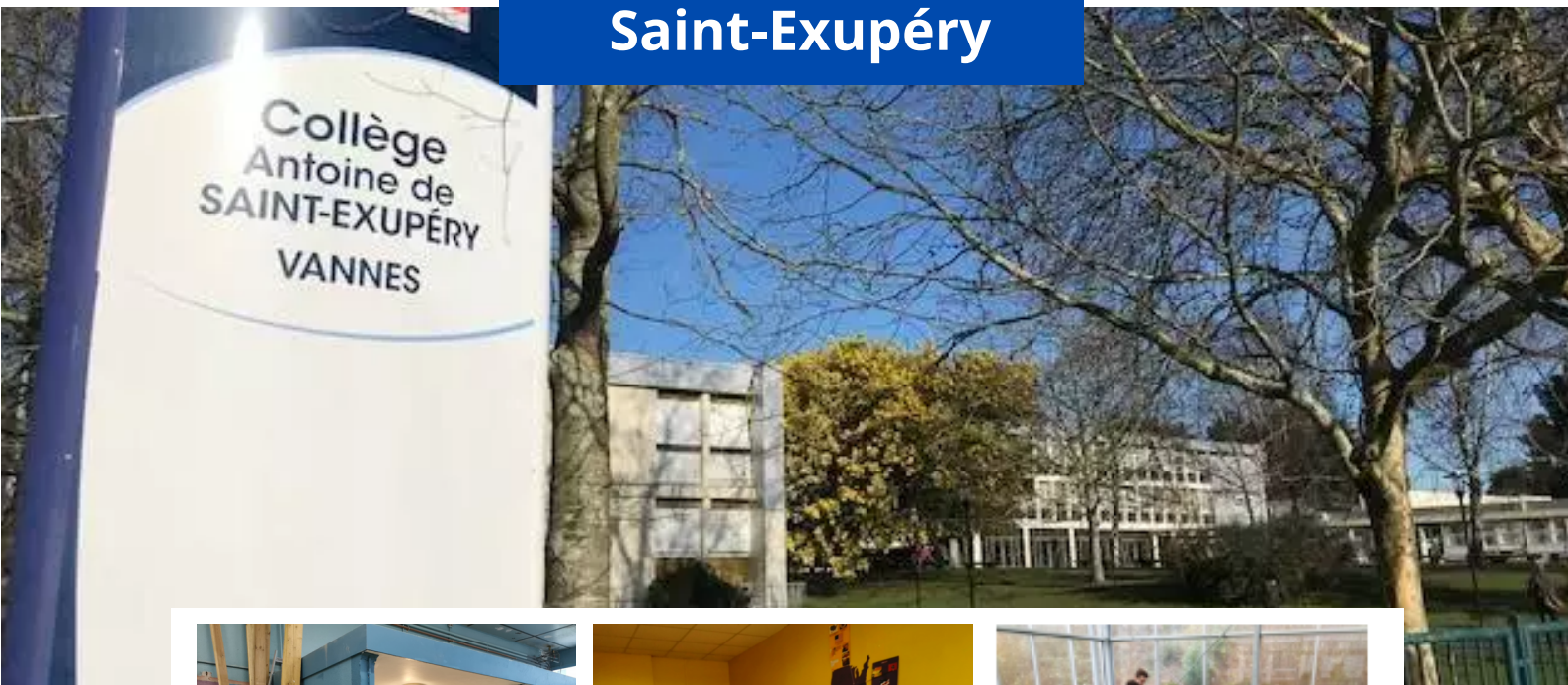


Collège Antoine de Saint-Exupéry



Les spécificités du parcours SEGPA

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueille des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui présentent des difficultés importantes et durables reconnues dans les apprentissages scolaires.

- Des méthodes pédagogiques spécifiques : différenciation et adaptation en prenant en compte les difficultés de chacun
- Un effectif de classe réduit (environ 16 élèves au maximum) ;
- Des enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire et des professeurs du collège ;
- Une adaptation des programmes du collège ;
- Des ateliers de découverte professionnelle à partir de la 4[°] ;
- Des stages en entreprises (10 semaines au total sur la 4[°] et la 3[°]) ;
- En 3[°], préparation au Certificat de Formation Générale (CFG) et au Diplôme National du Brevet série professionnelle (DNB Pro) ;
- Orientation post 3[°] vers un lycée professionnel ou un Centre de Formation des Apprentis (CFA) où les élèves passeront un certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) ;
- Possibilité de poursuivre les études vers un BAC pro ou une mention complémentaire.

LES ATELIERS DE DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE :

Le collège Antoine de Saint-Exupéry propose 3 plateaux techniques :

- L'atelier "Habitat" permet la découverte des métiers du bâtiment.
- L'atelier "Hygiène Alimentation Service" (HAS) cible différents domaines d'activités comme l'entretien des locaux et du linge, l'hôtellerie restauration, l'aide à la personne.
- L'atelier "Espace Rural Environnement" (ERE) présente quatre domaines d'activités : la floriculture, la production légumière, les espaces verts et la viticulture.

=> l'effectif de classe en atelier est d'environ 8 élèves.

=> en 4°, les élèves auront 6h d'atelier par semaine et évolueront sur les 3 ateliers avec une alternance après chaque période de vacances.

=> en 3°, les élèves auront 12h d'atelier par semaine et iront dans un atelier qu'ils auront choisi en fin de 4°.

=> A l'issue de la 3°, les élèves pourront choisir la formation de leur choix même si elle ne correspond pas aux domaines découverts en ateliers.

L'ORIENTATION EN SEGPA :

C'est le Professeur des Écoles en primaire ou le Professeur Principal au collège qui informe les parents et propose une orientation en SEGPA.

L'élève passe des tests scolaires et un bilan psychologique réalisé par un psychologue scolaire.

Les enseignants constituent un dossier qui sera adressé à la C.D.O.E.A (Commission D'Orientation vers les Enseignements Adaptés).

Au cours du mois d'avril, la C.D.O.E.A se réunit et décide des affectations en SEGPA selon les dossiers présentés.

La réponse définitive sera connue de la famille aux alentours du 1er juin.

LES PARTENAIRES DE LA SEGPA :

- les structures de prise en charge extérieure comme les SESSAD, le CMPP, le DITEP, la Maison des Adolescents ...
- Les entreprises accueillant des stagiaires.
- les lycées professionnels et les CFA du département et de l'académie Bretagne.

